

Tableau 1

Événements d'aéronefs devant être signalés

	Mai			Cumulatif (mai)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Nombre d'accidents devant être signalés	21	25	27	51	70	75
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés au Canada	17	23	25	46	64	68
Accidents à l'étranger d'aéronefs immatriculés au Canada	1	1	1	2	5	4
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	3	1	1	3	2	3
Accidents par type d'opérations aériennes¹	21	25	27	51	70	75
Commerciales	7	7	9	22	22	29
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	2	0	1	3	2	2
Navette (RAC 704)	2	0	0	2	0	1
Taxi aérien (RAC 703)	0	2	3	6	5	10
Travail aérien (RAC 702)	2	3	3	5	6	5
Opérations aériennes étrangères (RAC 701)	0	0	0	0	0	0
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	1	2	2	6	8	11
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	1	1
Privées	13	18	18	28	48	44
Exploitants privés (RAC 604)	1	0	0	1	2	1
De loisir	11	16	17	26	44	41
Autres opérations privées	1	2	1	1	3	2
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	1	0	0	1	0	1
Accidents par type d'aéronef¹	21	25	27	51	70	75
Avion	14	20	21	37	57	58
Hélicoptère	3	2	3	8	7	9
Ultra-léger	3	2	2	4	4	6
Autres aéronefs ²	1	1	1	2	2	2
Aéronefs en cause dans des accidents^{1,3}	21	25	27	51	72	77
Avions	14	20	22	37	59	60
Hélicoptères	3	2	3	8	7	9
Ultra-légers	3	2	2	4	4	6
Autres aéronefs ²	1	1	1	2	2	2
Accidents mortels par type d'aéronef¹	4	1	2	8	3	5
Avion	3	1	2	6	2	4
Hélicoptère	0	0	0	1	1	0
Ultra-léger	1	0	0	1	0	0
Autres aéronefs ²	0	0	0	0	0	0
Décès liés à des accidents devant être signalés	7	2	3	14	9	9
Blessures graves liées à des accidents devant être signalés	1	1	2	2	9	7
Accidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	3	1	1	3	2	3
Accidents mortels	2	0	0	2	0	0
Décès	3	0	0	3	0	2
Blessures graves	1	1	0	1	1	0
Événements aéronautiques avec rejet de marchandises dangereuses	0	0	1	1	2	1
Incidents devant être signalés⁴	74	59	62	371	335	324
Incidents au Canada d'aéronefs immatriculés au Canada	53	44	46	263	238	244
Incidents à l'étranger d'aéronefs immatriculés au Canada	15	11	9	80	65	44
Incidents au Canada d'aéronefs immatriculés à l'étranger	10	4	8	42	38	45
Incidents devant être signalés, par catégorie⁴	74	59	62	371	335	324
Risque de collision/Perte d'espacement	12	5	9	52	53	49
Déclaration d'une situation d'urgence	29	27	23	146	149	134
Panne moteur	9	8	10	48	32	38
Fumée/Incendie	8	5	7	42	34	36
Collision	5	1	1	14	8	6
Autres incidents	11	13	13	69	59	62

Données produites le 17 juin 2019

¹ Les totaux peuvent être différents de la somme de leurs parties. Par exemple, lorsqu'un avion ET un hélicoptère sont en cause dans un même événement, l'événement en question est comptabilisé dans les 2 types, mais une seule fois dans le total.

² Ballons, autogires, planeurs, dirigeables, ailes libres, véhicules aériens non habités (UAV) et autres types d'aéronefs similaires.

³ La rangée « Aéronefs en cause dans des accidents » correspond à un total d'**aéronefs**, alors que toutes les autres font le compte d'**accidents**.

⁴ Le nouveau *Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports du Canada* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu des nouvelles exigences de rapport, les incidents concernent : a) les aéronefs d'une masse maximale homologuée au décollage supérieure à 2 250 kg (antérieurement 5 700 kg); b) les aéronefs exploités en vertu d'un certificat délivré en vertu de la partie VII du *Règlement de l'aviation canadien*.

Tableau 2

Événements impliquant un aéronef immatriculé au Canada

	Mai			Cumulatif (mai)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Nombre d'accidents par type d'aéronef et d'opérateur	15	22	24	44	65	67
Accidents d'avion	12	19	21	35	56	56
Opérations commerciales	6	6	6	18	18	21
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	2	0	1	3	2	2
Navette (RAC 704)	2	0	0	2	0	1
Taxi aérien (RAC 703)	0	2	3	5	5	6
Travail aérien (RAC 702)	1	2	2	2	2	3
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	1	2	1	6	8	10
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	1	0
Opérations privées	5	13	14	16	38	34
Exploitants privés (RAC 604)	1	0	0	1	2	1
De loisir	4	13	14	15	36	32
Autres opérations privées	0	0	0	0	0	1
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	1	0	0	1	0	1
Accidents d'hélicoptère	2	2	3	7	7	9
Opérations commerciales	1	1	2	4	4	7
Opérations privées	1	1	1	3	3	2
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	0
Accidents d'aéronefs autres ³	1	1	1	2	2	2
Accidents mortels par type d'aéronef et d'opérations^{1,2}	1	1	2	5	3	4
Accidents d'avion	1	1	2	4	2	4
Opérations commerciales	0	0	1	1	0	1
Entreprise de transport aérien (RAC 705)	0	0	0	0	0	0
Navette (RAC 704)	0	0	0	0	0	0
Taxi aérien (RAC 703)	0	0	0	1	0	0
Travail aérien (RAC 702)	0	0	0	0	0	1
Unités de formation au pilotage (RAC 406)	0	0	0	0	0	0
Autres opérations commerciales	0	0	0	0	0	0
Opérations privées	1	1	1	3	2	3
Exploitants privés (RAC 604)	0	0	0	0	0	0
De loisir	1	1	1	3	2	2
Autres opérations privées	0	0	0	0	0	0
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	0
Accidents d'hélicoptère	0	0	0	1	1	0
Opérations commerciales	0	0	0	0	0	0
Opérations privées	0	0	0	1	1	0
État	0	0	0	0	0	0
Autres opérations/Inconnues	0	0	0	0	0	0
Accidents d'aéronefs autres ³	0	0	0	0	0	0
Décès liés à des accidents²	2	2	3	9	9	7
Blessures graves liées à des accidents²	0	0	1	1	8	5
Incidents par catégorie^{2,4}	68	55	55	343	303	288
Risque de collision/Perte d'espace	11	5	7	49	51	43
Déclaration d'une situation d'urgence	26	25	21	131	131	117
Panne moteur	8	7	8	45	28	34
Fumée/Incendie	8	5	7	38	30	33
Collision	4	0	1	12	6	5
Autres incidents	11	13	11	68	57	56
Accidents d'ultra-léger	3	2	2	4	4	5
Accidents mortels	1	0	0	1	0	0
Décès	2	0	0	2	0	0
Blessures graves	0	0	1	0	0	2

Données produites le 17 juin 2019

¹ Les totaux peuvent être différents de la somme de leurs parties. Par exemple, lorsqu'un avion ET un hélicoptère sont en cause dans un même événement, l'événement en question est comptabilisé dans les 2 types, mais une seule fois dans le total.

² Exclut les ultra-légers.

³ Ballons, autogires, planeurs, dirigeables, ailes libres, véhicules aériens non habités (UAV) et autres types d'aéronefs similaires.

⁴ Le nouveau *Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports du Canada* est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2014. En vertu des nouvelles exigences de rapport, les incidents concernent : a) les aéronefs d'une masse maximale homologuée au décollage supérieure à 2 250 kg (antérieurement 5 700 kg); b) les aéronefs exploités en vertu d'un certificat délivré en vertu de la partie VII du *Règlement de l'aviation canadien*.

Tableau 3

Accidents impliquant un aéronef immatriculé au Canada à voilure fixe ou rotative par type d'exploitation

	Mai			Cumulatif (mai)		
	2019	2018	2014-2018 moyenne	2019	2018	2014-2018 moyenne
Nombre d'accidents par type d'opération	14	21	24	42	63	65
Accidents d'avion	12	19	21	35	56	56
Entraînement	2	2	1	8	8	11
Récréatif/Voyage	4	11	13	13	32	30
Affaires	0	1	0	2	3	2
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	1	0
Épandage	0	1	1	0	1	1
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	4	2	3	8	8	8
Ambulance aérienne	0	0	0	1	0	0
Excursion aérienne	0	1	0	0	1	0
Autre/Inconnu	2	1	1	3	2	4
Accidents d'hélicoptère	2	2	3	7	7	9
Entraînement	1	0	1	1	0	2
Récréatif/Voyage	0	0	0	2	2	2
Affaires	0	0	0	0	0	0
Gestion des incendies	1	0	0	1	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	0	0	0
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	0	0	0	2	0	2
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0
Autre/Inconnu	0	2	1	1	5	3
Nombre d'accidents mortels par type d'opération	1	1	2	5	3	4
Entraînement	0	0	0	0	0	0
Récréatif/Voyage	1	1	1	3	3	2
Affaires	0	0	0	1	0	0
Gestion des incendies	0	0	0	0	0	0
Test/Démonstration/Convoyage	0	0	0	0	0	0
Épandage	0	0	0	0	0	0
Inspection	0	0	0	0	0	0
Transport aérien	0	0	0	1	0	0
Ambulance aérienne	0	0	0	0	0	0
Excursion aérienne	0	0	0	0	0	0
Autre/Inconnu	0	0	0	0	0	1
Décès	2	2	3	9	9	7
Blessés graves	0	0	1	1	8	5

Données produites le 17 juin 2019

Les accidents et incidents devant être signalés sont signalés conformément à la réglementation du BST sur la déclaration obligatoire d'événements.

Les totaux peuvent ne pas égaier la somme de leurs parties. Par exemple, dans le total «Nombre d'accidents par type d'opération», lorsqu'un événement implique un avion et un hélicoptère, l'événement est comptabilisé dans les 2 parties, mais une seule fois dans le total.

Aéronefs immatriculés au Canada, excluant les ultra-légers, montgolfières, gyrocoptères, planeurs, dirigeables, deltaplanes et les autres types d'aéronefs similaires.

Le nouveau règlement du BST est entré en vigueur le 1er juillet 2014. Ce règlement modifie certaines exigences de rapport.